

- 1) édito / Service Public
- 2) CTS / PSC
- 3) à Paris le 2 décembre - 1
- 4) à Paris le 2 décembre - 2

Édito **Hausses généralisées...**

De la pompe à essence aux produits alimentaires en passant par l'énergie, les transports, les jouets de Noël ou les complémentaires santé,... il y en a pour toutes les bourses mais ce sont toujours les mêmes qui en subiront l'impact.

Certainement pas les entreprises du CAC 40, lequel vient de battre son record de clôture d'il y a 21 ans avec une progression de 26% depuis janvier 2021.

La croissance chère à Bruno le Maire est donc véritablement dopée, « du jamais vu depuis 50 ans » reconnaît-il lui-même : +3% de PIB, niveau d'avant crise sanitaire quasiment atteint. Nous en sommes à un point tel que cela a une répercussion sur le niveau de stocks de certaines matières premières. Une telle situation favorise une spéculation sans retenue.

Pourquoi s'en priver ?

La commission des comptes de la Sécurité Sociale prévoit une revalorisation des pensions de 1,1% en janvier 2022.

L'inflation annoncée serait de l'ordre de 1,4% en 2021, sachant que la hausse des prix qui s'accélère dépasse déjà les 2%. Depuis plusieurs années les pensions ont été sous indexées par rapport à l'inflation, malgré la loi de 2003 qui demandait de la suivre. Cela représente une perte importante de pouvoir d'achat (cf. tract unitaire en pages 3 et 4).

La mobilisation des retraité.e.s est indispensable d'autant que les projections du COR montrent que leur niveau de vie va diminuer dans les décennies à venir.

Avec le groupe des 9, revendiquons avec force l'indexation des pensions sur le salaire moyen. Après la journée d'action du 1^{er} octobre dernier, c'est un axe fort de la manifestation nationale du 2 décembre. Mobilisons-nous !

Alain Cazanave, le 12/11/2021

À Paris le 2 décembre, dans l'unité !

Nous ne renoncerons pas à la défense des intérêts de toutes et de tous.



Défendre le service public

pour favoriser l'accès de tous aux biens essentiels

Cela sera aussi un thème de nos revendications le 2 décembre. La raison d'être du service public est la réalisation de l'intérêt général et le maintien de la cohésion sociale.

Dans les années 70, les attaques du libéralisme contre le service public sont constantes.

Le principe est celui de la libre concurrence marchande.

Dans les années 80 les privatisations se multiplient au détriment des travailleurs.euses et des usagers.ères. À chaque fois les conséquences sont socialement désastreuses. L'introduction d'une culture de la performance, centrée sur la productivité, l'intensification des rythmes et la promotion au mérite conduisent parfois jusqu'au suicide des travailleurs.euses.

Aujourd'hui la conception libérale a envahi tous les services publics. Ainsi l'hôpital devient-il une nouvelle industrie au mépris de sa justification humaine : il faut soigner rentable ! Pourtant en ces temps de pandémie, l'hôpital public a accueilli, a soigné, a sauvé. La Sécurité Sociale a pris en charge les soins, a remboursé les tests puis les vaccins.

Le gouvernement n'abandonne pas l'orientation libérale.

Il poursuit la suppression de lits, affaiblit la sécurité sociale par le transfert sur ses comptes d'une partie de la dette covid, refuse d'envisager la perte d'autonomie comme un aléa de la vie relevant de la branche maladie de la Sécu, ne considère pas les retraites comme un salaire continué mais comme des prestations coûteuses et prévoit à terme d'en diminuer les montants. Dans le même temps, les dividendes des actionnaires ne cessent d'augmenter, les banques explosent leurs bénéfices.

Se battre pour la sauvegarde et la promotion des services publics, c'est lutter pour la justice sociale et contre l'isolement des retraité.e.s, c'est renforcer le lien social.

C.T.S. (Conseil Territorial de Santé) : une instance de démocratie sanitaire ?

La séance du CTS du 30 octobre dernier avait pour objet la présentation du « Ségur de la Santé » volet investissement.

D'entrée le responsable départemental de l'ARS annonce la couleur : il s'agirait selon lui d'un investissement « inédit, massif et ambitieux » d'un montant de 19 milliards d'euros ! Le chiffre impressionne ! Mais en y regardant de plus près on déchant vite un peu ... beaucoup : ces aides qui se répartissent en 4 postes (établissements de santé, restauration des capacités financières de l'hôpital, EMS-établissements médico-sociaux dont EHPAD et enfin équipement numérique) sont attribuées sur une durée de 10 ans pour les 2 premiers, de 5 ans pour le troisième, de 3 ans pour le dernier.

Une part importante de ce budget (6,5 milliards) est destinée à éponger la dette de l'hôpital public. Or celle-ci risque fort de se reconstituer de manière automatique si des changements structurels dans son financement ne sont pas opérés (suppression de la tarification à l'acte entre autres).

Pour ce qui concerne les E.M.S dont les EHPAD « les crédits (1 milliard et demi d'euros) sont issus de la branche autonomie »... Mais il ne nous a pas été précisé comment et par qui celle-ci serait abondée !!

Et pour l'Aude ? Notre département se voit attribuer : 57,4 millions (sur 10 ans) pour « la restauration des marges de financement de l'hôpital » (Chiffre cité fièrement par la députée Mme Hérin lors de la dernière entrevue syndicale avec le Gr9), 3,94 millions (sur 10 ans ?) pour l'« investissement courant pour le champ sanitaire et 0,7 million (sur 5 ans ?) pour le champ médico-social... les durées ne sont pas précisées.

Cet investissement est-il aussi massif et ambitieux que vanté ? Et le CTS est-il une instance de démocratie sanitaire ou un lieu de promotion de la politique gouvernementale en matière de santé ?

Jeanne Morer

Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans les trois fonctions publiques (FP)

D'ici 2026, les 5,5 millions de fonctionnaires des 3 FP devraient bénéficier d'une PSC financée à 50% par l'employeur (ordonnance du 17/02/2021).

Dès 2022, les actifs recevront 15€ brut par mois de la part de leur employeur. C'est, à terme, la possibilité pour les agent.e.s de bénéficier des mêmes niveaux de prise en charge que dans le privé où l'employeur doit prendre en charge la complémentaire santé de ses salarié.e.s à hauteur de 50%. Cette loi de juin 2013 dite de l'ANI, mise en œuvre depuis 2016, généralise les contrats collectifs obligatoires d'assurance complémentaire pour les salarié.e.s du privé. On en voit aujourd'hui les effets en termes d'inégalités de couverture et d'exclusion tels les privé.e.s d'emplois et les retraité.e.s. Parallèlement on observe une nette progression des assureurs à but lucratif sur le champ de la santé.

Les retraité.e.s sont exclus de cette disposition contenue dans cette ordonnance.

Qu'en sera-t-il des solidarités inter générationnelles déjà fortement mises à mal ? Il est à craindre que pour les agent.e.s à la retraite, les cotisations augmentent de manière considérable puisque, dans le but de décrocher les contrats collectifs, les mutuelles auront tout fait pour tirer les prix vers le bas et ne pas prendre en charge correctement les risques des retraité.e.s. A ce stade, on parle d'un panier de soins à minima et de possibilité de surcomplémentaire pour celles et ceux qui pourront se la payer. A savoir aussi que ces contrats collectifs ignorent la prévoyance souvent comprise dans les contrats existants de la Mutualité Fonction Publique.



Quel avenir pour les mutuelles à but non lucratif ?

Déjà dans la période récente, les mutuelles qui, au départ, ont accepté le dogme de la libre concurrence, ont dû s'engager, pour faire face au volontarisme des assurances privées et de banque-assurance, dans des processus de segmentation des risques, de différenciation des offres qui favorisent les logiques consuméristes ainsi que la différenciation des taux de cotisation selon le statut et l'âge, totalement à l'encontre du principe mutualiste : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. » Les assurances privées, déguisées en mutuelles, sont prêtes à tous les dumpings pour s'emparer de ce juteux marché de la santé. La protection sociale et la santé ne sont pas des marchandises.



Nos craintes...

MGEN Actus, envoyé à tous ses adhérent.e.s début septembre, ne mentionne pas la nécessaire mobilisation mais met tous ses espoirs d'amélioration du texte gouvernemental dans les discussions qui s'ouvrent et se positionne ainsi en tant qu'organisation d'accompagnement. Son président sortant, dans une tribune de presse en juillet dernier, avoue que « ladite réforme met à mal ce qui fait l'essence du mutualisme » mais, pourtant, ne rejette pas son principe mais seulement ses modalités de mise en œuvre. Il reconnaît que « les solidarités bâties depuis des années deviendront difficiles à maintenir » et ne cache pas le « risque d'une possible hausse notoire des cotisations au fur et à mesure de la montée en âge ». Public visé, vous l'aurez compris, les retraité.e.s. L'offre « historique » de la MGEN, couplant santé et prévoyance, pourrait être amenée à être remaniée.



Toutes et tous à Paris le 2 décembre 2021 pour les pensions, la santé et les Services publics

Le 1^{er} octobre, des dizaines de milliers de retraitées et retraités se sont fait entendre dans 164 rassemblements ou manifestations, mais cela n'a pas suffi, le gouvernement continue de rester sourd à leurs revendications et il poursuit sa politique antisociale.

Les prix flambent et les pensions sont bloquées, les moyens attribués à la santé et aux Services publics régressent, l'isolement des personnes âgées augmente... Nous sommes 17 millions, nous sommes une force ! Montrons-la le 2 décembre par une immense manifestation nationale à Paris.

Augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires

Comment payer les factures avec l'accélération de l'augmentation des prix, de 1,9 % sur un an, qui affecte des secteurs indispensables comme l'énergie, l'alimentation, les transports ?

Depuis un an :

- * La pension de base n'a augmenté que de 0,4 % ! Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute à celle des années précédentes avec le gel des pensions et même leur baisse de 1,7 % en 2018 (hausse de la CSG).
- * La complémentaire a progressé de seulement 1 %. En 10 ans, pour une inflation de 9,88 %, la valeur du point a augmenté de 5,71 % pour les employés (ARRCO), de 5,50 % pour les cadres (AGIRC) !

Depuis 2014, nous avons perdu entre 10 et 12 % de pouvoir d'achat ! Inacceptable !

Sécurité sociale – santé – autonomie

Toute la population l'a vécu pendant la pandémie : la protection sociale est un bien essentiel, elle « n'a pas de prix ». Et pourtant elle est de plus en plus attaquée. La disparition de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans a créé une situation catastrophique, avec son lot de drames, surtout pour les retraités qui ne sont pas jugés prioritaires. Et la même politique se poursuit en ce moment !

Qui a promis une loi Grand-Âge pour permettre à la population de bien vieillir ? Elle est urgente, il y aura 100 000 personnes âgées de plus en 2030, mais elle vient d'être abandonnée et les quelques mesures pour 2022 restent bien loin de répondre aux besoins :

- * Seulement 0,4 milliard d'euros à comparer aux 6 milliards prévus pour 2024 par l'officiel rapport Libault.
- * Seulement un peu plus d'un emploi par Ehpad dans 5 ans, très, très loin d'une personne par résident !
- * Bien trop peu pour les personnels de l'aide à domicile, renvoyés à une promesse de négociations.
- * Rien sur le très onéreux reste à charge, ...

Services publics

Les Services publics et leurs personnels ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie. Nous avons besoin, de plus en plus avec l'âge, de services de proximité, avec du personnel en nombre et formé, garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire, garants d'un accès pour tous partout. Les difficultés s'accumulent pour l'accès au logement, aux transports, à l'énergie, au bureau de poste, à la trésorerie, au numérique, ...

Les Services publics et le lien social sont indispensables ! Le baromètre annuel de l'association Les Petits Frères des Pauvres confirme que 6,5 millions de personnes âgées se sentent seules fréquemment et que 530 000 sont « *en situation de mort sociale* », sans aucun contact social, amical ou familial, soit 77 % de plus en quatre ans.

Recréer du lien social, bien vivre sa retraite, c'est aussi au travers l'accès aux loisirs à la culture. C'est pourtant ce que l'on abandonne en premier quand les moyens de subsistance ne sont pas suffisants. Cela renforce l'isolement des retraités.

**Jeudi 2 décembre 2021, montrons notre force !
Manifestation nationale des retraités et retraités
Toutes et tous à Paris à 13 h 30**

Pour :

- * **L'augmentation immédiate des pensions** de base et complémentaire et leur indexation sur l'évolution des salaires. Pensions de réversion attribuées sans conditions de ressources ni d'âge, améliorées afin de garantir le niveau de vie du/de la conjoint·e survivant et son extension aux couples pacsés, aux concubin·es.
- * **La défense de notre système de santé** et de retraite, porté par une Sécurité sociale financée par les cotisations sociales et basée sur la solidarité intergénérationnelle. Un grand Service public de la prise en charge de l'autonomie géré par l'assurance-maladie, avec 200 000 embauches dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur de l'aide à domicile pour garantir des soins de qualité.
- * **La défense et le développement des Services publics** de proximité sous contrôle et maîtrise publique. Le maintien et le développement des contacts sociaux, des commerces et services de proximité. La lutte contre l'isolement pour une retraite digne et paisible.
- * **La défense de nos libertés** individuelles et collectives.

**Le Président de la République, son gouvernement et le patronat
doivent enfin entendre les retraité.e.s.**

**Se rendre à Paris le jeudi 2 décembre : Pas de départ groupé.
Chacun.e doit réserver sa place car les billets sont nominatifs.**

TGV au départ de Narbonne à 8h10 pour une arrivée à Paris Gare de Lyon à 12h48.
Retour TGV départ Paris 18h19 pour une arrivée à Narbonne à 22h38.

Nous contacter pour de plus amples renseignements. Autres horaires possibles.

Rosine Charlut rbcn@free.fr 0636895408

Alain Cazanave sfr.fsu11@orange.fr 0674153525